



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 27 SEPTEMBRE 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le vingt-septième jour du mois de septembre 2016 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Le conseiller monsieur Daniel Ponton.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir était présente.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption du règlement # 351-2016 modification de zonage : autoriser de nouveaux usages dans la zone 304 (banque, cabinet de services de santé).
- 2) Présentation de la Politique de la famille et des aînés par la conseillère responsable du dossier, Madame Carol Rivard.
- 3) Adoption du règlement numéro 353-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des élus.
- 4) Adoption du règlement numéro 354-2016 modifiant le code d'éthique et de déontologie des employés.
- 5) Résolution conditions de travail des employés.

Résolution # 2016-09-176

OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 27 septembre 2016 à 19 h.

Résolution # 2016-09-177

RÈGLEMENT # 351-2016 VISANT À MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE # 231-2006 DE FAÇON À AUTORISER DE NOUVEAUX USAGES DE LA SOUS-CLASSE D'USAGES COMMERCES DE SERVICES DANS LA ZONE 304

ATTENDU QUE le règlement de zonage # 231-2006 et ses amendements en vigueur s'appliquent sur le territoire de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix ;

ATTENDU QU'en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, le conseil municipal peut modifier son règlement de zonage ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite permettre un centre bancaire automatique ainsi qu'une clinique médicale et les services professionnels de santé pouvant s'y rattacher, à l'intérieur de la zone 304 ;

ATTENDU QUE l'avis de motion du présent règlement a été dûment donné lors de la séance du conseil tenue le 7 juin 2016 ;

ATTENDU QU'un premier projet du présent règlement a été adopté lors de la séance du conseil tenue le 23 août 2016 ;

ATTENDU QU'une assemblée publique de consultation sur le présent règlement a été dûment tenue le 6 septembre 2016 ;

ATTENDU QUE le présent projet contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal décrète ce qui suit :

ARTICLE 1

Le règlement de zonage # 231-2006 est modifié à l'annexe B – Grilles des usages et des normes pour la zone 304, en abrogeant la note particulière « (3) » et en la remplaçant par la suivante :

« (3) Seuls les usages suivants sont autorisés :

- Banque ;
- Caisse populaire ;
- Clinique médicale ;
- Cabinet de chiropraticien ;
- Cabinet de physiothérapeute ;
- Cabinet d'optométriste ;
- Cabinet de dentiste ;
- Cabinet de denturologue ;
- Cabinet d'acupuncteur ;
- Cabinet de massothérapeute dont le praticien est reconnu par un organisme officiel. »

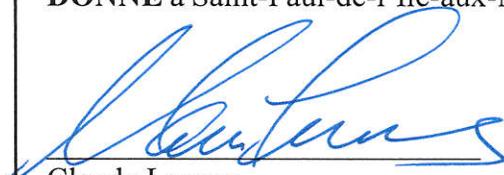
ARTICLE 2

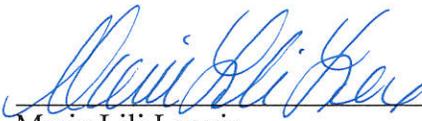
La grille modifiée est jointe à l'annexe A, cette grille faisant partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

DONNÉ à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 27^e jour du mois de septembre 2016.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Avis de motion :	Le 7 juin 2016
Adoption du premier projet de règlement :	Le 23 août 2016
Assemblée publique de consultation :	Le 6 septembre 2016
Adoption du second projet de règlement :	Le 6 septembre 2016
Adoption du règlement :	Le 27 septembre 2016

ANNEXE A

- Grille de spécification de la zone 304.

Résolution # 2016-09-178

DÉPÔT DE LA POLITIQUE DE LA FAMILLE ET DES AÎNÉS

CONSIDÉRANT la présentation et le dépôt du document « Politique familiale et des aînés de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix » par la conseillère responsable du dossier madame Carol Rivard;

CONSIDÉRANT QU' une copie papier de la présente politique a été remise à chaque conseiller plus d'une semaine avant l'adoption;

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal adopte la « Politique de la famille et des aînés de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix » et remercie le comité, présidé par la conseillère madame Carol Rivard, qui a travaillé plusieurs mois à l'élaboration de cette politique.

Résolution # 2016-09-179

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 353-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 323-2014 ADOPTANT UN CODE RÉVISÉ D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE la *Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale concernant notamment le financement politique* est entrée en vigueur le 10 juin 2016;

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie de l'article de la modification à être adoptée a été remise aux élus lors de l'avis de motion ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Article 1.

Le règlement # 323-2014 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des élus municipaux* est modifié en ajoutant après l'article 6 l'article suivant :

«6.1 Activités de financement

Il est interdit à tout membre d'un conseil de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.

Le membre du conseil qui emploie du personnel de cabinet doit veiller à ce que ses employés respectent l'interdiction prévue au premier alinéa. En cas de non-respect de cette interdiction par l'un de ceux-ci, le membre du conseil en est imputable aux fins de l'imposition des sanctions prévues à l'article 10 du présent code et à l'article 31 de la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale.* »

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 27^e jour du mois de septembre 2016.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2016-09-180

ADOPTION DU RÈGLEMENT # 354-2016 MODIFIANT LE RÈGLEMENT # 305-2012 RELATIF AU CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

ATTENDU QUE la municipalité a adopté un Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux conformément à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* (R.L.R.Q., c. E-15.1.0.1);

ATTENDU QUE cette loi modifie la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* et nécessite que la municipalité modifie son Code d'éthique et de déontologie au plus tard le 30 septembre 2016;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a été donné le 6 septembre 2016;

ATTENDU QUE les formalités prévues à la *Loi sur l'éthique et la déontologie en matière municipale* ont été respectées;

ATTENDU QU'une copie de l'article de la modification à être adoptée a été remise aux élus lors de l'avis de motion ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

EN CONSÉQUENCE :

Sur proposition de la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU ET DÉCRÉTÉ CE QUI SUIT :

Article 1.

Le règlement # 305-2012 concernant le *Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux* est modifié en ajoutant la règle 6.1 :

«Règle 6.1 Activités de financement

Il est interdit à tout employé de la municipalité de faire l'annonce, lors d'une activité de financement politique, de la réalisation d'un projet, de la conclusion d'un contrat ou de l'octroi d'une subvention par la municipalité, sauf si une décision finale relativement à ce projet, contrat, ou subvention a été prise par l'autorité compétente de la municipalité.»

Article 2.

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, ce 27^e jour du mois de septembre 2016.

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Résolution # 2016-09-181

CORRECTION ET CLARIFICATION DES RÉOLUTIONS NUMÉROS 2009-01-13, 2012-01-08 ET 2014-05-129

CONSIDÉRANT QUE le poste de trésorière adjointe est une fonction rémunérée à l'année ;

CONSIDÉRANT QU'afin d'éliminer toute ambiguïté, le conseil municipal désire rescinder les résolutions numéros 2009-01-13, 2012-01-08 et 2014-05-129 ;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la trésorière adjointe, madame Lise Dupuis, soit autorisée à prendre les vendredis après-midi en congé lorsque sa tâche de travail le lui permet.

QUE, nonobstant la permission accordée à madame Lise Dupuis de prendre les vendredis après-midi en congé lorsque sa charge de travail le lui permet, il est entendu que la semaine normale de travail de madame Dupuis n'est aucunement réduite et demeure à 35 heures par semaines.

QU'il est entendu, considérant que madame Dupuis est rémunérée sur une base annuelle et que celle-ci est autorisée à prendre congé tous les vendredis après-midi de



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

l'année si sa charge de travail le lui permet, que lorsqu'une situation à la mairie (tel un remplacement pour des vacances) ou une rencontre requiert sa présence (telle la rencontre avec les vérificateurs de la municipalité), les heures additionnelles de celle-ci ne pourront être rémunérées ou reprises en temps compensé et feront partie intégrante de sa charge normale de travail.

DÉROGATION MINEURE AU 249, 1^{RE} RUE

Le conseil municipal est d'accord pour permettre le dépassement de la hauteur maximale pour un nouveau bâtiment d'un étage qui est de 6 mètres à 7,5 mètres à mi-faîte et que le processus de dérogation mineure soit entrepris dès maintenant considérant que le design s'intègre bien à l'architecture actuelle du secteur.

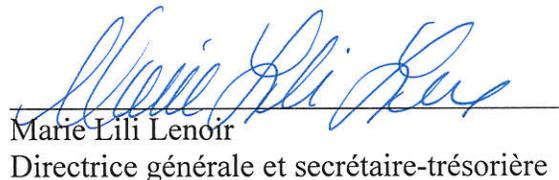
Résolution # 2016-09-182 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 20 h 20.


Claude Leroux
Maire


Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

SÉANCE ORDINAIRE **LE MARDI 4 OCTOBRE 2016**

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le quatrième jour du mois d'octobre 2016 à 20 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, et l'inspecteur municipal, monsieur Jacques-M. Daigle, étaient présents. Le directeur du service de sécurité incendie, monsieur Gilles Bastien, était aussi présent.

Résolution # 2016-10-183 OUVERTURE DE LA SESSION

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance ordinaire du 4 octobre 2016 à 20 h.

Résolution # 2016-10-184

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'adopter l'ordre du jour tel que soumis en laissant le point varia ouvert.

Résolution # 2016-10-185

ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les procès-verbaux de l'assemblée de consultation publique et de l'assemblée ordinaire du 6 septembre 2016 soient adoptés étant en tout point jugés conformes.

Résolution # 2016-10-186

COMPTES À ACQUITTER

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les élus acceptent la liste des comptes et factures déposée pour la période du 7 septembre 2016 au 4 octobre 2016 dont le montant est de 50 979,17 \$ et, de plus, acceptent la liste des dépenses du fonds d'administration et des dépenses en immobilisation, le tout pour un montant de 147 409,39 \$ selon la liste des comptes et factures.

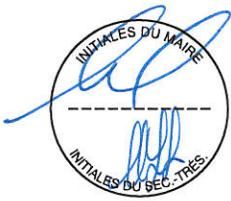
Résolution # 2016-10-187

DÉROGATION MINEURE – RÉDUCTION MARGE AVANT

CONSIDÉRANT l'avis public parut dans le journal Coup d'œil du 14 septembre 2016;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif d'urbanisme transmise dans leur procès-verbal du 30 août 2016;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de rendre conforme une construction érigée en 1999 au 899, 2^e Rue, en ce qui a trait à la marge avant étant de 5,88 mètres au lieu de 6 mètres.

Résolution # 2016-10-188

AUTORISATION À SIGNER L'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier présenté par les représentants de 9812539 Canada inc.;

CONSIDÉRANT la convention d'offre d'achat de terrain conclue entre 9812539 Canada inc. et la municipalité, en date du 13 juillet 2016, prévoyant la vente du terrain dont la désignation cadastrale est une partie du lot 72-39 et une partie du lot 73 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, tel que plus amplement décrit à la description technique réalisée par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, et datée du 29 septembre 2016;

CONSIDÉRANT les engagements souscrits en faveur de la municipalité par 9812539 Canada inc. aux termes de la convention d'offre d'achat de terrain conclue en date du 13 juillet 2016, notamment l'obligation pour 9812539 Canada inc. de construire, sur le terrain à être cédé, une garderie avec la possibilité d'y ajouter une résidence pour personnes âgées;

CONSIDÉRANT QUE la convention d'offre d'achat de terrain conclue entre 9812539 Canada inc. et la municipalité, prévoit la vente du terrain mentionné ci-haut pour un prix de vente total de 56 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE les conditions liées à la clôture de la vente et énoncées dans la convention d'offre d'achat de terrain ont été réalisées ou auront été réalisées au plus tard à la date de la vente du terrain;

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER la vente du terrain dont la désignation cadastrale est une partie du lot 72-39 et une partie du lot 73 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, tel que plus amplement décrit à la description technique réalisée par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, et datée du 29 septembre 2016, pour un prix de vente total de 56 000 \$, et selon les termes et conditions prévus à la convention d'offre d'achat de terrain conclue entre 9812539 Canada inc. et la municipalité, en date du 13 juillet 2016;

QUE le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Lili Lenoir, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente du terrain dont la désignation cadastrale est une partie du lot 72-39 et une partie du lot 73 du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, tel que plus amplement décrit à la description technique réalisée par monsieur Maxime Bourgeois, arpenteur-géomètre, et datée du 29 septembre 2016.



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

Résolution # 2016-10-189 **COMPENSATION CELLULAIRE**

CONSIDÉRANT QUE le préventionniste utilise son téléphone personnel afin de fixer ou reporter les visites de prévention et prendre des photos;

Proposée par la conseillère madame France Desroches, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QU'un dédommagement de 50 \$ par mois soit accordé au préventionniste, monsieur Christian Patenaude, pour l'utilisation de son téléphone portable personnel.

Résolution # 2016-10-190 **OCTROI DE CONTRAT – RAPIÉCAGE MÉCANIQUE**

CONSIDÉRANT QUE des soumissions ont été demandées pour des travaux de rapiécage mécanique dans diverses rues de la municipalité, en date du 1^{er} septembre 2016;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix octroie le contrat de rapiécage mécanique à la firme ayant fournie la seule soumission conforme soit Pavage du Haut-Richelieu inc.. Les travaux se chiffrent à 30 101,09 \$ avant taxes.

Résolution # 2016-10-191 **DÉPÔT DE LA PRÉSENTATION DU MAIRE AUPRÈS DU MDDELCC**

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte le dépôt de la présentation PowerPoint faite par le maire, monsieur Claude Leroux, auprès de monsieur Yannick Rhéaume, conseiller juridique du ministre du Développement durable de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques, le 29 septembre 2016 à Québec. Le rapport expose la problématique de la détérioration des canaux et des rades mettant en péril notre économie. Des pistes de solutions sont proposées au ministère : nettoyage et dragage des canaux, rades et chenaux et immunisation permanente de l'ensemble des terrains et rues en zone inondable.

Résolution # 2016-10-192 **EMPRUNT POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL-DE-L'ÎLE-NOIX**

Sur proposition du conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches ;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix accepte l'offre qui lui est faite de la Financière Banque Nationale inc. pour son emprunt par billets en date du 12 octobre 2016 au montant de 218 500 \$ effectué en vertu des règlements d'emprunt numéro 237-2006 et 216-2004. Ce billet est émis au prix de 100 00000 \$ CAN pour chaque 100,00 \$, valeur nominale de billets, échéant en série cinq (5) ans comme suit :

46 100 \$	1,5000 %	12 octobre 2017
47 300 \$	1 6000 %	12 octobre 2018
48 500 \$	1,7000 %	12 octobre 2019
49 700 \$	1,8500 %	12 octobre 2020
26 900 \$	2,0000 %	12 octobre 2021

QUE les billets, capital et intérêts, soient payables par chèque à l'ordre du détenteur enregistré ou par prélèvement bancaire préautorisé à celui-ci.

Résolution # 2016-10-193

EMPRUNT POUR LE COMPTE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PAUL- DE-L'ÎLE-AUX-NOIX

ATTENDU QUE conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués, la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix souhaite emprunter par billet un montant total de 218 500 \$;

Règlements d'emprunt	Pour un montant de
216-2004	127 800 \$
237-2006	90 700 \$

ATTENDU QU'à ces fins, il devient nécessaire de modifier le règlement d'emprunt en vertu duquel ces billets sont émis ;

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas ;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit.

QU'un emprunt par billet au montant de 218 500 \$ prévu aux règlements d'emprunt numéros 237- 2006 et 216-2004 soit réalisé.

QUE les billets soient signés par le maire et la secrétaire-trésorière.

QUE les intérêts sur les billets soient payables semi annuellement.

QUE les billets soient datés du 12 octobre 2016.

QUE les billets, quant au capital, soient remboursés comme suit :



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

2017	46 100 \$
2018	47 300 \$
2019	48 500 \$
2020	49 700 \$
2021	26 900 \$

Résolution # 2016-10-194

MÉDAILLES DES POMPIERS POUR SERVICES DISTINGUÉS

CONSIDÉRANT le travail exemplaire des officiers et des pompiers du service de sécurité incendie de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix;

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE les officiers, messieurs Daniel Boisvert et Mario Thomas, ainsi que les pompiers, messieurs Luc Gougeon et Noël Richard, recevront pour leurs nombreuses années de service et leur conduite exemplaire, la médaille pour services distingués.

Résolution # 2016-10-195

NOMINATION AU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Linda Gamache;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte la nomination de monsieur Jean Forest, résidant de la municipalité, à titre de membre du comité consultatif d'urbanisme pour un terme de deux (2) ans.

Résolution # 2016-10-196

MODIFICATION DE TITRE

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal accepte de retirer le qualificatif d' « animatrice » au titre de madame Éliane St-Pierre pour celui de « Coordinatrice au service des loisirs et événements », ce dernier étant plus approprié à sa tâche.

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Monsieur Jacques-M. Daigle, inspecteur municipal, dépose son rapport du mois d'octobre.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**DÉPÔT DES RAPPORTS DU DIRECTEUR DU SERVICE DE SÉCURITÉ
INCENDIE**

Monsieur Gilles Bastien, directeur du service de sécurité incendie, dépose son rapport d'activités et ceux de la brigade des pompiers volontaires pour le mois d'octobre.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire, monsieur Claude Leroux, invite les citoyens à prendre la parole durant cette période de questions.

CERTIFICATS DE CRÉDITS SUFFISANTS

Je soussignée certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrétées dans les résolutions numéros: 2016-10-186, 2016-10-189, 2016-10-190.

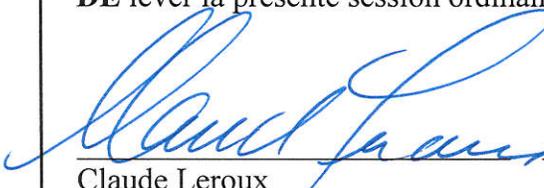
Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière

**Résolution # 2016-10-197
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par la conseillère madame Linda Gamache, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session ordinaire à 20 h 50.



Claude Leroux
Maire



Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SÉANCE EXTRAORDINAIRE LE MARDI 18 OCTOBRE 2016

Extrait du procès-verbal des délibérations de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix, tenue le dix-huitième jour du mois d'octobre 2016 à 19 h à laquelle étaient présents :

Le maire : Monsieur Claude Leroux.

Les conseillers : Mesdames France Desroches, Linda Gamache, Julie Mayer, Carol Rivard et monsieur Denis Thomas.

Absence motivée : Monsieur Daniel Ponton, conseiller.

Le conseil siégeant avec quorum sous la présidence du maire monsieur Claude Leroux.

La directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie Lili Lenoir, était présente.

Séance dûment convoquée en vertu du Code municipal.

ORDRE DU JOUR

- 1) Résolution autorisant la signature de l'acte de vente pour le terrain adjacent à la mairie sur la rue Principale.
- 2) Résolution de félicitations pour le Centre du camion Gamache 45 ans.
- 3) Revoir le procès-verbal du CCU rencontre du 30 août 2016.

Résolution # 2016-10-198

OUVERTURE DE LA SESSION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame France Desroches;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE procéder à l'ouverture de la séance extraordinaire du 18 octobre 2016 à 19 h 06.

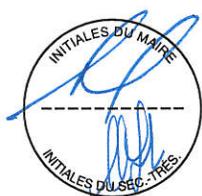
Résolution # 2016-10-199

AUTORISATION À SIGNER L'ACTE DE VENTE D'UN TERRAIN APPARTENANT À LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT le projet de développement immobilier présenté par les représentants de 9812539 Canada inc.;

CONSIDÉRANT la convention d'offre d'achat de terrain conclue entre 9812539 Canada inc. et la municipalité, en date du 13 juillet 2016, prévoyant la vente du terrain dont la désignation cadastrale est une partie du lot 72, du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, tel que plus amplement décrit à la description technique réalisée par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, datée du 16 février 1994, le tout formant le terrain portant le matricule 2298-37-0426;

CONSIDÉRANT les engagements souscrits en faveur de la municipalité par 9812539 Canada inc. aux termes de la convention d'offre d'achat de terrain conclue en date du 13 juillet 2016, notamment l'obligation pour 9812539 Canada inc. de construire, sur le terrain à être cédé, un immeuble incluant un centre médical et/ou de soins médicaux, ainsi qu'un centre bancaire automatique;



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

CONSIDÉRANT QUE la convention d'offre d'achat de terrain conclue entre 9812539 Canada inc. et la municipalité, prévoit la vente du terrain mentionné ci-haut pour un prix de vente total de 28 600 \$;

CONSIDÉRANT QUE les conditions liées à la clôture de la vente et énoncées dans la convention d'offre d'achat de terrain ont été réalisées ou auront été réalisées au plus tard à la date de la vente du terrain;

Proposée par le conseiller monsieur Denis Thomas, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'APPROUVER la vente du terrain dont la désignation cadastrale est une partie du lot 72, cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, tel que plus amplement décrit à la description technique réalisée par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, datée du 16 février 1994, le tout formant le terrain portant le matricule 2298-37-0426, pour un prix de vente de 28 600 \$, et selon les termes et conditions prévus à la convention d'offre d'achat de terrain conclue entre 9812539 Canada inc. et la municipalité, en date du 13 juillet 2016;

QUE le maire, monsieur Claude Leroux, et la directrice générale et secrétaire-trésorière, madame Marie-Lili Lenoir, soient autorisés à signer pour et au nom de la municipalité, l'acte de vente du terrain dont la désignation cadastrale est une partie du lot 72, du cadastre de la Paroisse de Saint-Valentin, tel que plus amplement décrit à la description technique réalisée par monsieur Yves Madore, arpenteur-géomètre, et datée du 16 février 1994.

Résolution # 2016-10-200

FÉLICITATIONS 45^E ANNIVERSAIRE FAMILLE GAMACHE ET CENTRE DU CAMION GAMACHE INC.

Proposée par la conseillère madame Carol Rivard, appuyée de la conseillère madame Julie Mayer;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE le conseil municipal de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix félicite la famille Gamache et le Centre du camion Gamache inc. acteurs importants de l'économie paulinoise depuis deux générations.

Résolution # 2016-10-201

CORRECTION DE LA RÉSOLUTION # 2016-09-174 - DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU C.C.U.

Sur proposition de la conseillère madame Linda Gamache, appuyée de la conseillère madame Carol Rivard;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

QUE la présente résolution abroge la résolution # 2016-09-174.

QUE le conseil municipal accepte le dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme de la réunion du 30 août 2016. Le procès-verbal est déposé dans les archives municipales.



No de résolution
ou annotation

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix**

**Résolution # 2016-10- 202
LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Proposée par la conseillère madame Julie Mayer, appuyée du conseiller monsieur Denis Thomas;

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

DE lever la présente session extraordinaire à 19 h 40 .

Claude Leroux
Maire

Marie Lili Lenoir
Directrice générale et secrétaire-trésorière



No de résolution
ou annotation

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix